



Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires
Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII)

**Observatoire parisien
des violences faites aux femmes
(OPVF)**

BILAN 2024

Présentation

La Ville de Paris a créé **l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes** (OPVF) en novembre 2014. Depuis dix ans, l'Observatoire est un espace collectif permettant le travail en réseau entre les actrices et acteurs de la ville, des institutions et des associations. Son but est de révéler **l'ampleur du phénomène des violences** et d'aider à **agir** de manière opérationnelle pour y mettre fin.

Il met en place les **politiques publiques de lutte** contre toutes les violences faites aux femmes à Paris en réunissant ses partenaires pour activer des dispositifs. Il permet aussi de **rendre visible** les violences, leurs mécanismes et le parcours des victimes afin de dégager des pistes d'actions publiques efficaces.

En partenariat avec les institutions (préfecture, police et justice, Éducation nationale, AP-HP et CAF ainsi que les expert·es et les associations spécialisées, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) développe :

- **Un diagnostic actualisé** et partagé des violences et l'organisation du **travail en réseaux** locaux prenant appui sur la contractualisation entre les acteurs·rices (Contrat parisien de prévention et de sécurité, Schéma d'aide aux victimes, Schéma départemental santé),
- **La prévention des violences** par l'information du public (notamment à l'occasion du 25 novembre),
- **Le développement des compétences** professionnelles par la formation des acteur·rices (agent·es de travail social, agent·es d'accueil des mairies d'arrondissement, agent·es de médiation, etc.).

Comme chaque année, l'OPVF présente ici son bilan d'activités.

Service Égalité Intégration Inclusion (SEII)
Direction Démocratie des Citoyen·nes et des territoires (DDCT)

Sommaire

En 2024, l'OPVF a poursuivi son travail de fond sur ses 4 volets d'actions pérennes.

A. Axes de travail thématique

1. Hébergement et logement
2. Jeunes femmes
3. Santé des femmes
4. Prostitution

B. Prévention et accompagnement

1. Outils
2. Formations

C. Dispositifs

1. Le TGD
2. La MAP
3. Maison des femmes de l'AP-HP
4. Comité local d'aide aux victimes
5. Procès-verbal de renseignement judiciaire
6. Protocole féminicide

D. Visibilité

1. Organisation et coordination du 25 novembre
2. Cérémonie en mémoire des victimes de féminicides
3. Mise en réseaux

Focus sur l'actualité 2024

10 ans de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes

L'année 2024 a marqué les 10 ans de création de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. Créé en 2014 par la Ville de Paris, l'Observatoire a permis une bascule dans le suivi et le traitement de la lutte contre les violences faites aux femmes. Avec ses partenaires associatifs et institutionnels, il a posé les prémices des débats sociétaux et publics qui suivirent notamment avec #MeToo. À cette occasion, un événement s'est tenu au théâtre de la Concorde le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Six tables rondes se sont succédées, autour des thèmes suivants : *Repérer, reconnaître et prendre en charge les violences faites aux femmes et leurs impacts physiques et psychologiques* ; *Enfants et jeunes victimes de violences patriarcales : protéger la mère c'est protéger l'enfant* ; *Femmes et sport : de la domination à la libération* ; *#MeToo et la prise en charge de la parole des femmes* ; *Solidarité et sororité : pour un accueil et un accompagnement inconditionnel de toutes les femmes* ; *Les enjeux de demain pour la lutte contre toutes les violences sexuelles*. Des personnes reconnues sur le sujet, telles que **Ernestine Ronai**, responsable de l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, **Anne-Cécile Mailfert**, présidente de la Fondation des Femmes, ou encore **Laure Beccuau**, procureure de la République de Paris, sont intervenues. L'événement s'est clôturé par un concert autour du livre-disque « Mon p'tit loup », projet culturel ayant pour objectif de lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants.



AXES DE TRAVAIL THEMATIQUES



1. Axe de travail thématique : Hébergement et logement

▪ Hébergement

Pour les situations d'urgence deux dispositifs sont identifiés: le **CHU Le PHARE** (Esperem) avec 27 places, et le **partenariat HAFB-Samu Social** qui a permis la mise en sécurité de 325 femmes et 244 enfants en 2024 (en 2023 : 287 femmes et 173 enfants).

Les structures d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences ou aux femmes :

En 2024, **171 places d'hébergement sont disponibles** en accueil spécialisé face aux violences faites aux femmes en urgence et en stabilisation/insertion. Par ailleurs, s'ajoutent à ces hébergements, **25 places en résidence sociale** avec un accompagnement spécifique à Paris.

Mais ce nombre de places toutes confondues (CHU, CHRS, résidence sociale) est très largement insuffisant au regard de la demande actuelle que les travailleur-euses sociaux·ales reçoivent quotidiennement. C'est pourquoi en 2024, la Ville de Paris a livré une pension de famille de 30 places et 50 places d'urgence, destinées à des jeunes femmes de 18-25 ans, dans le 10^e arrondissement, ainsi qu'une résidence sociale et une pension de famille d'un total de 35 places dans le 12^e arrondissement.

La Ville accompagne également la réalisation d'une résidence sociale de **21 logements** dans le 16^e, un projet de résidence sociale multisites (2 structures) dans le 20^e, et un dernier projet de résidence sociale de **21 logements** dans le 20^e, dont la nature pourrait évoluer après échanges avec les services de l'État.

Les femmes victimes de violence, en dehors de ces lieux spécifiquement dédiés, peuvent être orientées vers des CHRS pour toutes les femmes. Ces structures repèrent de plus en plus de femmes qui ont fui des violences, même si le motif d'entrée n'est pas forcément celui-ci : citons les CHRS du pôle Joséphine Baker de la DSOL, le CHRS Pauline Roland, le CHRS Charonne, le CHU Crimée, et le CHRS-CHU Stendhal qui accueille des jeunes majeur·es isolé·es. Plusieurs associations, qui gèrent aussi des CHU-CHRS Femmes, rencontrent des situations similaires (CHU Plurielles, Paris Championnet, CHS Cœur de Femmes).

Renforcement des solutions d'hébergement pour les auteurs de violences :

En complément, la Ville a soutenu avec l'État (FIPD et DRILHL) la prise en charge des auteurs présumés de violences au sein du couple avec l'existant de 11 places en **CHRS**. En 2024, **20 admissions** ont eu lieu pour 24 orientations par le Pôle Palais du SPIP 75, avec une file active de 31 personnes dont 3 femmes. Cette prise en charge globale (hébergement et accompagnement santé mentale et insertion professionnelle) permet d'éviter les situations d'errance, de prévenir la récidive (respect du contrôle judiciaire de l'ensemble des auteurs présumés et peu de reprise de vie commune après l'audience).

▪ **Logement**

Grille de cotation pour les demandes de logements sociaux :

Une réforme de la cotation de la demande de logement social, harmonisée à l'ensemble du territoire parisien a été mise en place début janvier 2024.

Concernant les **violences au sein du couple ou menaces de mariage forcé**, une gradation des points plus efficace dans les situations de violences au sein du couple ou de mariage forcé a été appliquée : situations déclaratives (50 points), justifiées par une main courante (40 points) ou par un PV de plainte ou un PV d'information judiciaire (120 points).

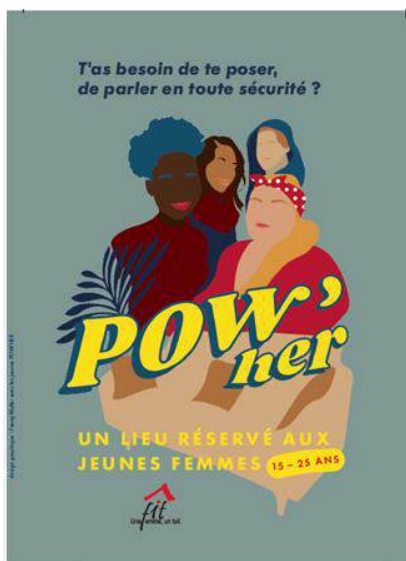
Également, des points pour «événement grave» sont appliqués. Il s'agit d'un événement d'une extrême gravité, en lien avec le logement occupé et portant atteinte à l'intégrité physique et/ou psychologique de l'un·e ou des occupant·es, qui nécessite un relogement urgent (temporaire ou pérenne), comme par exemple des violences physiques et psychologiques très graves avérées. L'événement grave confère des points supplémentaires (300 points) au terme d'une procédure spécifique.

Le nombre de relogement pour des victimes de violences familiales a fortement augmenté : il est passé de **89 femmes victimes en 2016 à 202 en 2024** (*Voir l'État des lieux 2023*).

Cette évolution va de pair avec la formation constante des conseiller·es logement de la Direction du logement et de l'habitat (DLH) de la Ville de Paris, et avec la vigilance des commissions d'attribution, pour rendre effective la grille de cotation.

2. Axe de travail thématique : Jeunes filles victimes de violences

Le 31 août 2019, s'est ouvert la structure **Lieu d'Accueil et d'Orientation POW'HER** à Bagnolet, **le premier accueil de jour pour jeunes femmes de 15-25 ans victimes de violences sexistes et sexuelles, géré par l'association FIT, une Femme, un Toit** (depuis le 1^{er} janvier 2025, la structure est gérée par l'association POW'HER), issue d'un partenariat inédit entre les deux Observatoires des violences faites aux femmes de Paris et la Seine-Saint-Denis, la Ville de Bagnolet et l'État. Après une phase expérimentale qui a duré jusqu'au 31 mars 2022, la structure est pérennisée.



Depuis l'ouverture en septembre 2019, ce sont **750 jeunes femmes** qui ont bénéficié d'un accompagnement. Les Parisiennes représentent 30% de la file active (36% en 2024). La majorité des jeunes femmes cumulent en moyenne deux violences dans leurs parcours, exercées par deux agresseurs différents. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de **20 ans**.

L'équipe réalise un accompagnement individuel autour de la sortie des violences et travaille en complémentarité avec les structures de droit commun sur les autres démarches (services sociaux, scolaires, centre de santé, etc.). Le LAO POW'HER propose aussi un soutien aux professionnel·les qui peuvent nécessiter une expertise face à une situation (EPJ, club de prévention, missions

locales etc.). Des temps collectifs sont proposés aux jeunes femmes autour d'activités de sensibilisation sur l'égalité femmes-hommes, de l'accès aux droits, ou encore la mise en place de projets par les jeunes femmes.

Depuis la création du LAO, l'équipe s'est étoffée et est maintenant composée de **trois éducatrices spécialisées** ; en effet, l'objectif initial en termes de nombre de jeunes femmes suivies a été dépassé, il a donc fallu augmenter le nombre de professionnelles pour les accueillir. Plusieurs intervenantes extérieures viennent y faire des permanences : une psychologue, une conseillère conjugale et familiale, une juriste, une avocate et une conseillère en développement personnel et professionnel.

En 2024, le LAO a accompagné 212 jeunes femmes dont 144 jeunes femmes (172 arrivées pour la première fois) dont 78 Parisiennes.

Pour répondre à un besoin de mise en sécurité et d'hébergement exprimé par 75% des jeunes femmes reçues au LAO, un dispositif a été créé, sous la forme d'un Centre d'Hébergement d'Urgence de 49 places. Suite à l'arrêt de la convention avec la structure hôtelière en début d'année 2023, le CHU a fermé ses portes et 12 places d'urgence de la structure ont pu être réorientées sur le CHRS du FIT.

3. Axe de travail thématique : Santé

En 2022, suite à la création de la DSP (Direction de la santé publique) à la Ville de Paris, de nouvelles orientations ont été définies et mises en œuvre.

Le Pôle santé mentale de la sous-direction de l'offre et des parcours de soin de la Direction de la Santé Publique a notamment pour mission de représenter la collectivité parisienne dans ses rapports avec tous·tes les acteur·rices intervenant dans le champ de la santé mentale à Paris, d'impulser et de soutenir les orientations et actions de la politique de santé mentale de la collectivité en lien avec les secteurs institutionnels et associatifs. Il coordonne et fournit également un appui méthodologie aux projets issus des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) avec une équipe de 4 coordonnatrices CLSM, en lien avec les mairies d'arrondissement et les acteur·rices du champ sanitaire et les représentant·es d'usager·es.

Des formations sont également dispensées aux professionnel·les des secteurs médicaux et paramédicaux sur le sujet du psychotrauma avec une approche clinique.

A la suite de la campagne du 25 Novembre 2022 portant sur la santé des femmes victimes de violences, l'année 2023 a permis de donner suite au projet de « kit violences ». Des groupes de travail - co-pilotés par l'OPVF et la DSP - se sont organisés avec les professionnel·les. Une centaine de kits, qui rassemble les différentes ressources nécessaires pour orienter des victimes, a été distribué dans les centres médicaux et médico-sociaux de Paris à partir de septembre 2024.

4. Axe de travail thématique : Prostitution

En 2024, la Ville de Paris a soutenu 14 associations au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Ces structures ont mené des actions complémentaires, combinant prévention, accompagnement social et juridique, accès aux soins, hébergement d'urgence et insertion de personnes en situation de prostitution. Plusieurs d'un—milliers de personnes ont été accompagnées, dont un nombre significatif de femmes migrantes ainsi que de femmes transgenres.

Les équipes de terrain ont poursuivi leurs tournées de rue, maintenant un lien régulier avec les personnes concernées, parfois dans des contextes de grande précarité ou d'isolement.

L'accompagnement global a permis de répondre à des besoins variés : demandes d'hébergement, ouverture de droits, accès aux soins, appui juridique, démarches d'insertion et de sortie de la prostitution. Des dispositifs spécifiques ont également été mis en œuvre pour les jeunes en risque de prostitution, les personnes étrangères, et les victimes en lien avec des procédures pénales. Plusieurs actions de formation et de sensibilisation ont été menées auprès des professionnel·les de terrain, en particulier sur la question des mineur·es exposé·es à des formes de prostitution ou de violences sexuelles.

Malgré des tensions sur l'hébergement et des freins structurels (absence de papiers, violences, dépendances), les associations ont relevé des parcours de sortie réussis et une demande croissante de soutien. Le travail partenarial entre structures sociales, sanitaires et judiciaires reste un levier essentiel pour accompagner durablement ces publics, dans une logique de réduction des risques et d'émancipation.

SENSIBILISATION

1. Prévention et accompagnement : les outils

Rappel :

En 2019, la Ville de Paris a actualisé la brochure **Femmes d'ici et d'ailleurs** en rappelant les droits fondamentaux, administratifs et civils auxquels les étrangères victimes de violences peuvent recourir pour se protéger.

Elle a été éditée en 6 langues par la Mairie du 10^e arrondissement : anglais, espagnol, tamouls, arabe, turc et chinois. Toutes sont en libre téléchargement sur [Paris.fr](https://paris.fr)



La brochure **Viols et agressions sexuelles** a été actualisée. Un groupe de travail en présence du Parquet de Paris, de la Direction de la police municipale et de la prévention ainsi que du Collectif Féministe Contre le Viol s'est réuni autour d'une nouvelle conception.

Le Violentomètre

Le Violentomètre (Prix d'argent Territoria) est une règle graduée permettant d'évaluer si une relation est saine ou violente. Inspiré de supports existants en Amérique Latine, cet outil permet aux femmes de se questionner sur leur relation amoureuse en décryptant la présence ou la menace de violences dans leur couple. Ce support peut s'utiliser de manière préventive ou pour contribuer à évaluer le danger lors d'un accompagnement.

Traductions en 13 langues

Il a d'abord été traduit en six langues (anglais, espagnol, tamouls, arabe, turc et chinois). En 2020, cinq traductions supplémentaires ont été réalisées (en roumain, italien, portugais, russe et farsi). En 2021, deux traductions supplémentaires ont été faites (en corse et en polonais), ce qui porte leur nombre à 13 traductions en langues différentes, ainsi qu'en braille et en méthode «Facile à lire et à comprendre» (FALC).

Le Violentomètre a été demandé par plus de 80 collectivités territoriales en 2024, dans diverses Villes, Départements et Régions de France et pays tels que la Belgique, la Suisse pour une reproduction à l'identique et une diffusion large sous forme de marque-page, de kakémono, d'affiche, de flyer digital, de banderole, de stylo dérouleur, etc.

Enfin, il continue de faire l'objet de customisation de sacs à pain et sacs de pharmacie dans diverses villes de France.



PROFITE										VIGILANCE, DUS-STOP !										PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE			
Tu n'as rien vu, rien senti, rien senti...										Il y a un danger, ça te fait peur...										Tu es en danger, demande de l'aide...			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
1. Respecter la parole de son partenaire	2. Respecter la parole de son partenaire	3. Respecter la parole de son partenaire	4. Respecter la parole de son partenaire	5. Respecter la parole de son partenaire	6. Respecter la parole de son partenaire	7. Respecter la parole de son partenaire	8. Respecter la parole de son partenaire	9. Respecter la parole de son partenaire	10. Respecter la parole de son partenaire	11. Respecter la parole de son partenaire	12. Respecter la parole de son partenaire	13. Respecter la parole de son partenaire	14. Respecter la parole de son partenaire	15. Respecter la parole de son partenaire	16. Respecter la parole de son partenaire	17. Respecter la parole de son partenaire	18. Respecter la parole de son partenaire	19. Respecter la parole de son partenaire	20. Respecter la parole de son partenaire	21. Respecter la parole de son partenaire	22. Respecter la parole de son partenaire	23. Respecter la parole de son partenaire	24. Respecter la parole de son partenaire

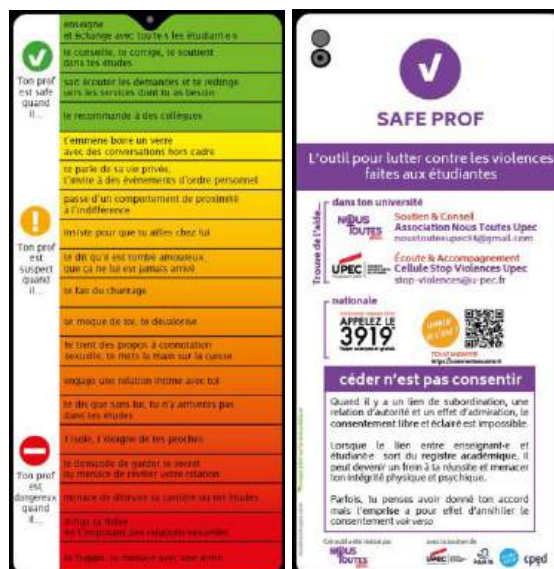


Le Respectomètre a été réalisé en 2021 à l'initiative de la Ville de Paris/OPVF-SEII. Il s'agit d'un outil de prévention et de sensibilisation permettant de réfléchir aux relations égalitaires dans l'espace public et numérique.

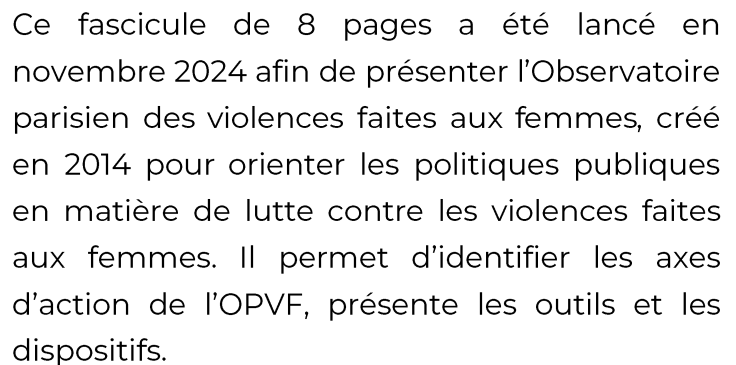
Le SafeProf est un outil réalisé en 2021, à et élaboré par l'OPVF, En avant Toute(s), NousToutes UPEC et la Conférence permanente égalité diversité (CPED). Il vise à prévenir les violences sexistes et sexuelles en milieu universitaire.

Il est accessible sur le site internet de Nous Toutes Upec :

<https://noustoutesupec.com/safeprof/>



OPVF – juin 2025



Le Passeport parisien des droits des femmes est un outil pédagogique conçu pour informer les femmes sur leurs **droits fondamentaux** et les **ressources** disponibles à Paris.

Ce document a été diffusé en 2024, notamment pour l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques, dans le cadre des actions de sensibilisation menées par la Ville.

Le passeport aborde des thématiques telles que l'éducation, la santé, la laïcité, les violences sexistes et sexuelles, l'égalité professionnelle. Il fournit également des informations pratiques sur les structures d'accompagnement parisiennes.

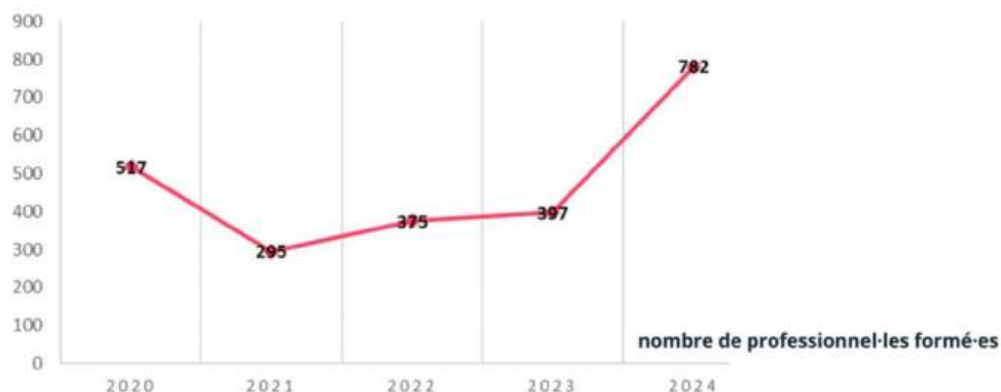


2. Prévention et accompagnement : les formations

La Ville de Paris propose à ses agent·es des formations adaptées à leurs missions respectives (accueil, accompagnement, médiation...). L'ensemble de ces formations constitue un véritable dispositif, coordonné et cohérent en matière de contenu.

782 professionnel·les ont participé à une formation sur les violences faites aux femmes, pilotée par l'OPVF en 2024

FORMATION DE PROFESSIONNEL·LES



Objectifs du dispositif de formation	Les différents modules
• Améliorer l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes • Renforcer la qualification de chacun·e • Identifier les acteur·rices qualifié·es et adapté·es • Contribuer à mettre en place une réponse cohérente et pertinente sur tous les territoires parisiens	1. Primo-accueil face aux violences faites aux femmes 2. Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales 3. Prise en compte des mariages forcés 4. Mutilations sexuelles féminines 5. Les enfants exposés à des violences conjugales 6. Les impacts psychologiques des violences 7. Les violences faites aux femmes dans le sport

- ✓ En 2024, 3 sessions de la formation primo accueil – violences faites aux femmes ont été mises en place, permettant de couvrir tous les arrondissements parisiens et de former **68 professionnel·les** en charge de l'accueil venant de 4 directions différentes (DDCT, DSOL, DSP, DPMP).
- ✓ En 2024, 1 session de formation-conférence a été organisée à Quartier Jeunes (QJ) dans le cadre du 6 février, journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations sexuelles féminines. L'ouverture a été assurée par Hélène Bidard, et une intervention de l'association spécialiste GAMS a eu lieu, dont ont pu bénéficier **44 professionnel·les** de la DSOL, de la DPMP, de la DASCO et de la DSP.
- ✓ En 2024, un cycle de formation intitulé « Violences faites aux femmes et aux filles – détecter, prendre en charge et accompagner » en lien avec la DGRI a été mis en place avec l'ONG Actions de solidarités internationales (ASI) qui intervient en République du Congo et au Gabon. 8 modules de formation ont été dispensés auprès de **40 professionnel·les** d'ASI pour ainsi renforcer les capacités des équipes dans la lutte contre les violences faites aux femmes.
- ✓ De plus, dans le cadre de la formation continue, la DSOL propose et finance des formations à destination des agent·es en travail social, afin de consolider leurs compétences sur le volet du repérage et de l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Il en est de même, pour les agent·es exerçant leurs missions dans les services de protection de l'enfance, afin d'approfondir la compréhension de l'impact des violences sur les enfants, d'adapter leur posture professionnelle pour l'accueil de ceux-ci et leur écoute spécifique, de comprendre les enjeux de la parentalité dans un contexte de violences conjugales, et de pouvoir proposer des soutiens adéquats et sécurisants.

En 2024, une formation, intitulée « La prise en charge des situations de violences conjugales », d'une durée de 8 jours a été faite auprès de 59 participant·es (63 en 2023).

Par ailleurs, les nouveaux et nouvelles professionnel·les des Services sociaux de proximités (Secrétaires médicosociales, travailleurs sociaux, responsables d'équipes sociales) ont été sensibilisé·es aux violences faites aux femmes (48 participant·es en 2024, contre 106 en 2023).

21 agent·es de la DSOL ont pu participer à la formation « Primo-accueil violences faites aux femmes » organisée par l'OPVF en 2024 (2 journées de formations).

En 2024, la Ville de Paris a lancé un marché public pour des formation sur les violences sexuelles et sexistes dans le sport à destination des associations sportives et des arts du cirques financées par la Ville de Paris :

- A la suite de la première réunion de bilan sur les inscriptions et les formations réalisées pour les 4 premières dates DDCT et DJS (novembre et décembre 2024) de formation du marché des violences sexuelles et sexistes dans le sport, 89 personnes ont suivi les formations. Le public formé est mixte (hommes et femmes, mais aussi en termes de clubs de proximité et clubs plus importants, ainsi qu'associations des arts du cirque).
- L'association En Avant Toute(s), prestataire des deux lots a fourni un bilan très positif des retours lors des formations et a valorisé les échanges entre les participant·es de qualité mais elle a souligné une hétérogénéité des connaissances. Ainsi si certaines personnes sont déjà sensibilisées aux thématiques des violences sexistes et sexuelles pour d'autres, il s'agit d'une découverte et d'une prise de conscience.

DISPOSITIFS

1. Dispositif : la Téléprotection grave danger (TGD)

Depuis 2012, la Ville coordonne et cofinance le dispositif d'alerte « Téléprotection Grave Danger » (TGD) qui met à la disposition des victimes de violences conjugales, après décision de la Procureure de la République, un téléphone portable leur assurant l'intervention rapide des services de police, ainsi qu'un suivi au long court dispensé par le CIDFF, en cas de menaces.

Rappel : Le dispositif procure, outre une intervention rapide des services de police quand c'est nécessaire, une réassurance, une écoute, une prise en considération de sa situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique. Le téléphone procure à sa bénéficiaire un sentiment de sécurité en lui indiquant que sa situation est prise en compte, au regard du danger qu'elle court.

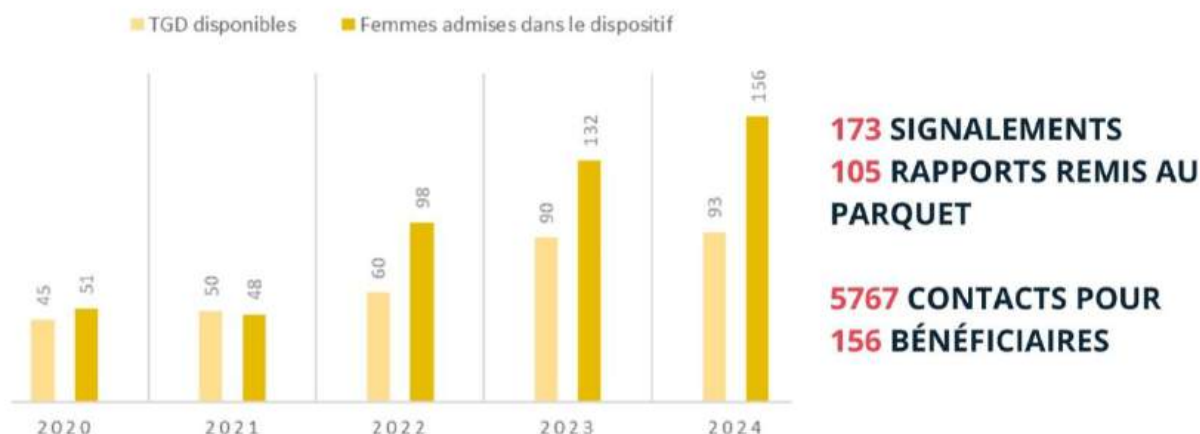
En 2024, 93 TGD sont en service, dans le cadre du marché national (Ministère de la Justice), soit une augmentation de 3 TGD par rapport à 2023. 156 femmes ont été admises dans le cadre du dispositif TGD en 2024.

Evolution du nombre de femmes admises dans le dispositif TGD

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes	21	28	25	51	48	98	128	156

La plupart des femmes accompagnées ont trouvé, grâce au CIDFF de Paris (association en charge des évaluations et des suivis des femmes victimes), des portes de sortie des violences et des solutions aux divers problèmes qu'elles ont rencontrés (santé, emploi, logement, enfants...).

L'OPVF réalise le bilan du dispositif, qui est présenté chaque année au Comité stratégique. Les chiffres du bilan annuel du TGD sont présentés dans l'*État des lieux des violences faites aux femmes 2024*.



2. Dispositif de protection des enfants co-victimes de violences conjugales : la Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP)

Rappel : La MAP permet, sur décision du juge aux affaires familiales (JAF), un exercice du droit de visite et un accompagnement protégé de l'enfant par un adulte-tiers, sans qu'il y ait de contact entre les deux parents, lors des déplacements entre le domicile du parent hébergeant et le lieu d'exercice du droit de visite du parent non hébergeant, dans un cadre sécurisé et protecteur pour l'enfant.

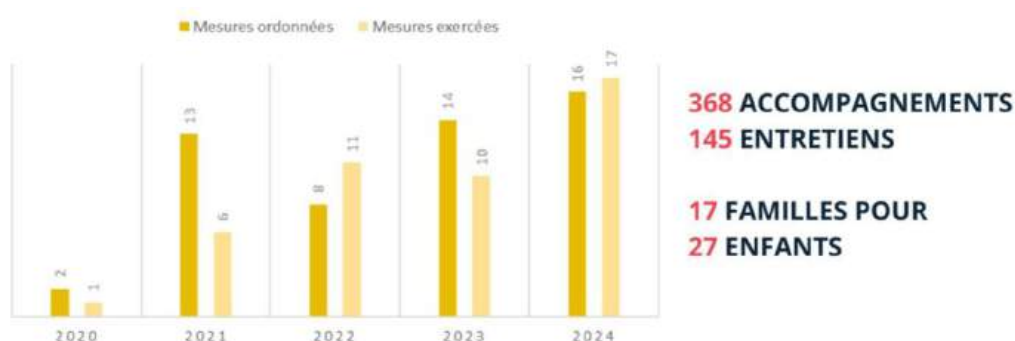
La Ville de Paris, le Parquet, la Cour d'appel, la CAF (Mission parentalité) et la Préfecture de Paris (Service Droits des Femmes et Egalité) ont lancé en 2018, la MAP (mesure d'accompagnement protégé des enfants). En 2019, 17 enfants âgés de 2 à 13 ans ont été accompagnés. En 2021, 12 MAP ont été prescrites par la JAF et seulement 5 ont été mises en œuvre. D'octobre 2022 jusqu'à octobre 2023, le dispositif a permis la réalisation de 8 mesures (pour 2021/2022, 19 mesures ont été réalisées). En 2023, 10 mesures ont été exercées sur 14 mesures ordonnées et 5 MAP étaient terminées à la fin de l'année.

En 2024, 17 mesures ont été exercées et 16 mesures ordonnées, 13 MAP étaient terminées à la fin de l'année.

Un bilan détaillé de l'expérimentation a été rédigé par l'association Jean Cotxet, association en charge du dispositif pour l'année 2024, dont **le bilan chiffré** précise :

- 368 accompagnements et 145 entretiens,
- Nombres de familles concernées : 17 familles pour 27 enfants âgés de 3 à 13 ans,
- Nombre de mesures en cours de mise en place : 2 car demande de mise en place d'un espace de rencontre avant la mise en œuvre de la mesure
- Nombre de mesures non mises en place : 7.
- La non mise en place de mesures est due aux facteurs suivants :
 - Refus de l'auteur de mettre en place la mesure : 2 mesures
 - Age de l'enfant (moins de 3 ans) : 1 mesure
 - Distance entre les 2 domiciles des parents, horaires incompatibles pour le service : 3 mesures
 - Parent visiteur SDF : 1 mesure

À noter : en 2021, la MAP et les conditions de sa mise en place étaient encore méconnues par les magistrat-es. Depuis 2022, la communication vis-à-vis des magistrat-es (les JAF du Pôle famille du TJ) commence à porter ses fruits et un projet de création d'une plaquette d'information est en cours de rédaction par le comité de pilotage. En 2024, 70 avocat-es du conseil de l'ordre des avocats ont été formé-es aux Violences conjugales, à l'initiative du Barreau.



3. Dispositif : les Maisons des femmes de l'AP-HP

La Maison des femmes de l'AP-HP s'est inspirée de la Maison des femmes implantée à Saint-Denis en s'adaptant au contexte et aux spécificités des territoires concernés. Ainsi, 3 structures ont été créées dans Paris, Bichat (18^e), La Pitié Salpêtrière (13^e) et Hôtel Dieu (4^e).

La Maison des femmes de l'AP-HP a été conçue pour offrir un lieu de répit, permettant aux femmes victimes de violences d'être en sécurité et de se reconstruire pendant, par exemple, le processus d'éviction du conjoint violent, et d'effectuer la recherche d'un logement pérenne ou d'une place en centre d'hébergement d'urgence.

L'objectif est d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences en évitant la multiplicité des interlocuteur·rices, en favorisant la coordination des acteur·rices et en adaptant et coordonnant les réponses sur le volet médical, social et juridique.

Les trois premiers sites de la Maison des Femmes de l'AP-HP sont des lieux d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation, comportant des possibilités d'intervention sur 4 volets :

- Le volet sanitaire et médical : une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle (médecin, sage-femme, gynécologue, infirmier·e, aide-soignant·e, psychologue, psychiatre, conseiller·e conjugal·e et familial·e, sexologue).
- Le volet social : un parcours personnalisé avec prise en charge individuelle et une aide à l'accès au droit dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec des travailleur·euses sociaux·ales et des associations spécialisées.
- Le volet juridique : une permanence qui conseille et oriente avec des expert·es de l'accès aux droits,
- Le volet judiciaire : une permanence policière permettant le dépôt de plainte.

Concernant le volet social, un appel à projet, piloté par l'OPVF, a été lancé en 2021 pour la mise en place de permanences sociales au sein de chaque structure de la Maison des femmes de l'AP-HP. Les associations Halte Aux Femmes Battues (HAFB) et Libres Terres des Femmes (LTDF) ont présenté un projet commun et remporté l'appel à projet pour les structures Bichat et Hôtel Dieu. Depuis 2023, la CAF a également financé le projet de permanences sociales, ce qui a permis que 2 travailleuses sociales effectuent un temps complet sur les 2 sites. L'association Aurore a remporté l'appel à projet pour la structure La Pitié Salpêtrière, 1 travailleuse sociale est à mi-temps sur le site.

En plus de ces consultations individuelles, des ateliers thérapeutiques et des groupes de parole sont proposés aux patientes victimes de violences. Les 3 structures sont ouvertes du lundi au vendredi et accueillent les femmes sur rendez-vous.

4. Dispositif : le Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) violences conjugales

A la suite du lancement du Comité Local d'Aide aux Victimes portant sur la thématique des violences conjugales le 25 novembre 2021, trois groupes de travail ont débuté en présence des acteur·rices institutionnel·les et associatif·ves. Le premier groupe porte sur la prise en charge des victimes de violences conjugales, le second groupe sur la prise en charge des auteurs et le troisième groupe sur la formation.

Cette instance est co-pilotée par la Préfecture de la Région et de Paris, la Procureure de la République de Paris, la Préfecture de police de Paris et la Ville de Paris, représentée par Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Le CLAV est un dispositif opérationnel permettant de mieux coordonner les acteur·rices et l'action publique de lutte contre les violences conjugales en s'appuyant sur les travaux déjà conduits par les différents réseaux et instances existantes.

5. Dispositif : le Procès-verbal de renseignement judiciaire

Certaines victimes appréhendent de déposer une plainte car elles redoutent les conséquences judiciaires et familiales que leur démarche va nécessairement entraîner. Pour laisser à la victime la possibilité de signaler les faits, il était auparavant possible d'avoir recours à un dépôt de main-courante. Ce protocole est désormais proscrit dès lors que la victime révèle des faits de violences, quelle que soit leur nature (physiques, morales, sexuelles). Il convient désormais de permettre aux victimes de faire des déclarations sans dépôt de plainte sur **un procès-verbal de renseignement judiciaire**.

L'enquêteur·rice doit, dans ce cas, expliquer à la victime la différence entre un procès-verbal de dépôt de plainte et un procès-verbal de renseignement judiciaire. Dans tous les cas, les violences révélées par la victime doivent être signalées immédiatement au Parquet et ce, même si la victime ne souhaite pas déposer plainte et a eu recours au procès-verbal de renseignement judiciaire. La grille d'évaluation du danger doit être systématiquement jointe au PV de plainte ou de renseignement judiciaire adressé au Parquet.

6. Dispositif : le protocole « situations traumatiques graves pour mineur·es » dit « protocole féminicide »

L'OPVF reste en lien sur plusieurs dispositifs à la croisée de ses compétences et de celles de directions partenaires, telles la DSOL, comme dans le cadre du protocole féminicide (homicide conjugal) signé par la Maire en mars 2020, piloté par le Parquet des mineur·es. **La mise en place de ce protocole permet d'encadrer la prise en charge du ou de la ou des mineur·es en cas d'implication d'un parent dans la mort violente de l'autre parent** afin de garantir la meilleure articulation possible entre les différent·es acteur·rices de la protection de l'enfance, dans l'intérêt du, ou de la/des mineur·es (voir le détail dans le bilan).

Le protocole a été révisé entre les partenaires concernés sous l'impulsion du Parquet des mineurs et un nouveau protocole a été signé par les parties en décembre 2023. Il

s'intitule désormais « Protocole relatif à la prise en charge des mineurs suite à homicide conjugal et autres situations traumatiques graves pour le·la mineur·e ». C'est l'extension à d'**autres situations traumatiques** graves pour le·la mineur·e qui est à prendre en compte.

Le rôle du·de la magistrat·e référent·e du Parquet des mineurs est d'informer le Président du tribunal pour enfants de la mise en œuvre de ce protocole et de faire le lien avec le service d'enquête saisi, la cellule de recueil des informations préoccupantes CRIP 75, l'hôpital Trousseau et son centre de victimologie, et le ou la juge des enfants.

La CRIP désigne un binôme de professionnel·les de l'Aide Sociale à l'Enfance et du Service Social Scolaire pour évaluer la situation. L'évaluation première de santé des mineur·es est réalisée par le SAMU qui décide de son orientation, en lien avec la cellule d'urgence médico-psychologique, s'agissant de son ou de leur état psychologique, une orientation est faite en priorité à l'hôpital Trousseau et complétée par une prise en charge par le centre de victimologie de Trousseau.

Le renforcement du lien avec la police permet d'identifier les situations et de prendre en charge au mieux et au plus tôt les enfants co-victimes.

VISIBILITE

1. Visibilité : Organisation et coordination du 25 novembre

Depuis 2006, durant deux semaines, de nombreuses actions sont organisées dans tous les arrondissements afin de sensibiliser le grand public et les professionnel·les aux violences faites aux femmes.

L'OPVF impulse l'organisation d'un **programme parisien de visibilité des luttes contre les violences faites aux femmes**. Les partenaires associatifs, les mairies d'arrondissement, les Points d'accès au droit, les services sociaux et les centres sociaux, sont de plus en plus nombreux à y participer. Depuis 2015, à l'occasion de la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, la Ville organise une journée de **rencontre interprofessionnelle** chaque année, autour de plusieurs thématiques :

- **En 2015** : les conséquences des violences sur la santé physique et psychologique.
- **En 2016** : les enfants co-victimes de violences conjugales - « Protéger la mère, c'est protéger l'enfant » (avec 350 personnes).
- **En 2017** : le sport, bastion du sexisme et/ou moyen de reconstruction de soi pour les femmes et jeunes filles qui ont été victimes de violences conjugales et intrafamiliales (environ 250 personnes).
- **En 2018** : les violences faites aux jeunes femmes, prévenir le sexisme et accompagner les victimes (avec plus de 400 professionnel·les de différents secteurs : jeunesse, social, éducation spécialisée, santé, universitaire etc.).
- **En 2019** : « Face aux violences, sortons du silence nous avons toutes des droits », pour traiter l'impact des violences sur le droit des femmes étrangères (plus de 250 professionnel·les).
- **En 2020** : Les violences patriarcales à l'encontre des enfants et des jeunes (plus de 200 professionnel·les connecté·es à distance).
- **En 2021** : Le sexisme aux racines des violences faites aux femmes (plus de 250 professionnel·les connecté·es à distance).
- **En 2022** : Les violences faites aux femmes : mieux détecter pour mieux soigner (plus de 225 professionnel·les).
- **En 2023** : « Ni à prendre, ni à vendre : repérer, prévenir et lutter contre les violences sexuelles ». Lors de cette 9^e journée de rencontre interprofessionnelle, du 23 novembre 2023, en présentiel à l'annexe de la Mairie du 14^e, plus d'une vingtaine d'intervenant·es et **150 professionnel·les** étaient présent·es.
- **En 2024** : « Dix ans de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes : dix ans de lutte contre les violences faites aux femmes », c'est l'occasion de marquer les 10 années de lutte contre les violences faites aux femmes menées depuis la création de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes.

C'est ~~rien~~ GRAVE

**10 ans que l'Observatoire parisien
des violences faites aux femmes
protège les femmes victimes
et lutte contre les violences.**

~~Juste~~ une fois DE TROP Tu mérites ~~ça~~ MIEUX

**10 ans que l'Observatoire parisien
des violences faites aux femmes
protège les femmes victimes
et lutte contre les violences.**

**10 ans que l'Observatoire parisien
des violences faites aux femmes
protège les femmes victimes
et lutte contre les violences.**

©Ebadi Ilyasse étudiant à l'EPSAA, l'école de communication visuelle de la Ville de Paris

Les étudiant-es de l'école d'arts graphiques de la Ville de Paris, l'EPSAA, ont été sollicité-es dans le cadre d'un partenariat pour réfléchir au visuel de cette campagne sur la lutte de la Ville de Paris contre les violences faites aux femmes à travers les actions de l'Observatoire depuis dix ans. En parallèle de la diffusion des trois visuels retenus, une large campagne de communication a été réalisée. Plusieurs canaux de diffusion ont été utilisés : des affichages, les réseaux sociaux et le web et la mise en ligne d'événements en arrondissements sur le site Que faire à Paris.



Affiche de la campagne exposée parmi les stands dans le hall du Théâtre de la Concorde le 25 novembre

10^{ème} rencontre interprofessionnelle

« Dix ans de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes : dix ans de lutte contre les violences faites aux femmes »

Le 25 novembre lors de la 10^{ème} journée de rencontre interprofessionnelle, **550 professionnel·les** étaient inscrit·es à la rencontre organisée au théâtre de la Concorde.

Afin marquer les 10 ans d'existence de l'OPVF, la Ville de Paris a choisi la thématique « Dix ans de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes : dix ans de lutte contre les violences faites aux femmes ».

La journée a débuté avec un mot d'accueil d'**Elsa BOUBLIL**, directrice du théâtre de la Concorde, puis par une ouverture par **Hélène BIDARD**, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire. La journaliste et animatrice de radio **Giulia FOÏS**, engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et autrice du livre *Je suis une sur deux* (2020), était chargée de l'animation des 6 tables rondes. **Jeanne d'HAUTESERRE**, Maire du 8^e arrondissement, a salué les femmes victimes de violences ayant eu le courage de témoigner, parmi lesquelles Gisèle PELICOT, et Hélène BIDARD a rendu hommage aux victimes de féminicides, évoqué l'ampleur des violences faites aux femmes et appelé à une réponse politique à ce fléau avec des moyens importants. Elle a également retracé les 10 dernières années de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes et remercié les partenaires associatifs et institutionnels.

La 1^{ère} table ronde a abordé la thématique « La santé : repérer, reconnaître et prendre en charge les violences faites aux femmes et leurs impacts physiques et psychologiques. » **Bernard JOMIER**, sénateur de Paris, ancien adjoint à la Maire de Paris chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP, a parlé de l'incapacité de beaucoup de médecins à reconnaître les signes des violences faites aux femmes chez leurs patientes, et a proposé un suivi adapté, même dans un environnement où la prise de conscience de cette problématique a grandi. **Anne RUBINSTEIN**, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, ancienne directrice de cabinet du directeur général de l'AP-HP, a rappelé la situation précaire dans laquelle se trouvait le combat contre les violences faites aux femmes lors de la création de l'Observatoire, et a évoqué l'importance des structures de la Maison des Femmes de l'AP-HP pour la prise en charge des victimes. Hélène BIDARD a rappelé l'avancement que représente le recueil de preuves sans dépôt de plainte pour les victimes de viols, un dispositif en cours de généralisation.

La 2^{ème} table ronde a abordé la thématique « Enfants et jeunes victimes de violences patriarcales : protéger la mère, c'est protéger l'enfant ». **Ernestine RONAI**, responsable de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes, de Seine-Saint-Denis, a parlé de l'évolution de la prise en charge des enfants dans les situations de violences conjugales, qui sont aujourd'hui considérés comme « co-

victimes» de ces violences et peuvent être partie civile dans des procès. Elle a également évoqué le décret du 23 novembre 2021 selon lequel l'exercice de l'autorité parentale est suspendu lorsqu'un homme agresse ses enfants via des violences conjugales, tout en faisant remarquer que les « mères protectrices » dénonçant des violences incestueuses et refusant de remettre leur enfant à un parent violent sont encore passibles de prison. **Dominique VERSINI**, adjointe à la Maire de Paris en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, a parlé des initiatives prises pour la sensibilisation des enfants et pour le respect de leurs droits, ainsi que de la création de la mission des Droits de l'enfant, lancée en août 2022 par la Ville de Paris. **Mie KOHIYAMA**, co-fondatrice de BeBrave France, a évoqué l'impunité majeure qui entoure les violences sexuelles contre les enfants en France, ainsi que la question de l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineurs. Elle a aussi parlé du combat mené par BeBrave pour la création d'un règlement européen contraignant les plateformes à détecter, signaler et retirer les contenus pédocriminels, pour l'extension de la prescription pénale, ainsi que pour la création de conseils nationaux de survivant-es, sur le modèle allemand, pour construire des revendications de politique publique.

La 3^{ème} table ronde a abordé la thématique « Femmes et sport : de la domination à la libération ». **Sarah ABITBOL**, ancienne patineuse artistique et présidente de l'association La Voix de Sarah, a décrit l'omerta autour de la question des violences faites aux jeunes filles et aux femmes dans le milieu sportif, en évoquant notamment le silence du Ministère des Sports à l'époque où elle a signalé son propre viol, tout en saluant la création de la cellule Signal Sport en 2019. **Katia PALLA**, ancienne patineuse artistique, directrice de l'association La Voix de Sarah, a parlé du travail de sensibilisation auprès des enfants mené par La Voix de Sarah, ainsi que de la loi Abitbol votée à l'unanimité le 8 mars 2024, visant à protéger les enfants dans le sport. **Christine GUILLEMAUT**, ancienne chargée de projet sur les violences faites aux femmes à la Ville de Paris, a souligné des initiatives prises par la capitale pour protéger les femmes dans le sport, de la Nuit des Relais et de la création de Safe-places pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. **Emmanuelle BONNET-OULADJ**, ancienne co-présidente de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), a dénoncé la compétition et l'élitisme dans le milieu du sport, qui créent un environnement propice aux violences. Elle a parlé de l'importance de féminiser les institutions sportives et d'adopter une approche omnisports dans l'entraînement.



Table-ronde sur les violences dans le sport à l'occasion du 25 novembre

La 4^{ème} table ronde a abordé la thématique « Combattre le sexisme pour un futur égalitaire : #MeToo et la prise en charge de la parole des femmes ». Anne-Cécile MAILFERT, présidente et fondatrice de la Fondation des Femmes, a parlé de l'importance de la libération de la parole représentée par le mouvement #MeToo pour la prise en compte de la parole des femmes et la mobilisation d'artistes, d'entreprises et de collectivités comme la Ville de Paris, et a rappelé qu'il faut analyser la montée de régimes autoritaires partout dans le monde aussi comme une réponse à #MeToo. **Hélène BIDARD** a parlé de l'importance de ce mouvement et de témoignages de femmes comme Sarah ABITBOL ou Judith GODRECHE pour imposer le sujet des violences faites aux femmes dans l'agenda politique. Elle a aussi rappelé que les outils mis à disposition par l'Observatoire, comme le Violentomètre, le Respectomètre et SafeProf, sont à disposition des jeunes car ces dernier·es doivent prendre le relai face aux forces réactionnaires. **Céline THIEBAULT-MARTINEZ**, députée de Seine-et-Marne, a affirmé que, s'il fallait désigner une priorité dans la lutte contre les violences faites aux femmes, ce serait le passage de l'ambition à l'action au niveau de la société et des pouvoirs publics, afin de permettre partout l'application de la loi. Elle a exprimé le souhait de voir plus de lumière sur la façon dont la justice procède lorsqu'une femme est victime d'une agression, et de voir la collecte de preuves, le paiement des avocat·es et le déroulement des enquêtes facilités lors d'un dépôt de plainte. Elle a également dit être déçue du manque d'engagement pour l'égalité femmes-hommes au niveau gouvernemental, alors que cette thématique est censée être une cause majeure du quinquennat.

La 5^{ème} table ronde a abordé la thématique « Solidarité et sororité : pour un accueil et un accompagnement inconditionnel de toutes les femmes ». Isabelle GILLETTE-FAYE, sociologue et directrice générale de la Fédération Nationale GAMS, a partagé son constat du fait que, malgré une prise de conscience à ce sujet en France due au mouvement #MeToo, les violences faites aux femmes immigrées primo-arrivantes et issues de l'immigration ne semblent pas avoir diminué, y compris les violences administratives venant de conjoints et d'institutions. Elle a rappelé l'importance d'agir

de manière transversale et inclusive contre les violences. **Léa FILOCHE**, adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugié-es, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion, a expliqué que chaque victime mérite une réponse approfondie, ce qui amène à des complications politiques et budgétaires, et qu'il faut par conséquent effectuer un travail afin d'objectiver les choses (par exemple, avec la Nuit des Solidarités qui permet de mieux appréhender les chiffres des personnes en situation de rue). **Chahla CHAFIQ**, sociologue et écrivaine, a évoqué le retentissement international d'actions féministes comme le mouvement Femmes, Vie, Liberté, ainsi que la féminisation graduelle des chiffres de l'immigration.

Entre la 5^{ème} et la 6^{ème} table ronde, **Cindie LE-DISEZ**, agente, manageuse et productrice d'événements de spectacle vivant et co-fondatrice d'Act right, a présenté le livre blanc sur la soumission chimique de l'association. Elle a fait le lien avec l'actualité du procès dit des viols de Mazan, en déclarant que la visibilité de la question de la soumission chimique avait grandement augmenté dans le milieu festif au cours des dernières années, notamment dû à la succession de #MeToo, du mouvement #Balancetonbar et de la pandémie de COVID-19.

La 6^{ème} table ronde a abordé la thématique « Les enjeux de demain pour la lutte contre toutes les violences sexuelles ». **Emmanuelle PIET**, présidente du Collectif Féministe Contre le Viol, a évoqué l'importance de la maîtrise de la fertilité dans la lutte contre les violences faites aux femmes, et le danger posé par la remise en cause de la pilule contraceptive et de l'avortement dans les pays où ils sont autorisés. Elle a également décrit le type de violences signalées au numéro vert depuis son ouverture en 1986, en faisant remarquer que le mécanisme de la violence signalée n'a pas changé. **Nicolas NORDMAN**, adjoint à la Maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale, a rappelé l'importance d'une vision macro au niveau politique et local, et de la formation du personnel de la police municipale de Paris. **Laurence ROSSIGNOL**, sénatrice du Val-de-Marne, Vice-présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat, Présidente de l'Assemblée des Femmes et ancienne ministre, a parlé de la glamourisation des violences sexuelles et de ses conséquences dans les luttes féministes.

Par la suite **Laure BECCUAU**, procureure de la République de Paris et première femme à occuper le poste, a parlé de son engagement contre les violences faites aux femmes, notamment des nombreuses conventions qu'elle a signées ou promues au sein de la Ville de Paris. **Hélène BIDARD** a présenté un discours de conclusion, remerciant les intervenant-es et le public, ainsi que le personnel et les partenaires de l'Observatoire. L'auteur et militant des droits des enfants **Nicolas PULUHEN** est venu présenter l'album collectif *Mon P'tit Loup*, dont il est à l'origine, et dont les artistes participant-es ont présenté un concert peu après. Les participant-es ont ensuite été convié-es à un cocktail, puis au concert.

Bilan 2024 du 25 novembre :

Les évènements dans les arrondissements de Paris

En 2024, les événements dans tous les arrondissements ont mobilisé largement les Parisien·nes et les professionnel·les avec **plus de 45 événements** recensés dans la brochure programme de la Ville de Paris.

2. Visibilité : Cérémonie en mémoire des victimes de féminicides

Une cérémonie en mémoire des victimes de féminicides a été organisée le samedi 23 novembre sur la place en Hommage-aux-Femmes-Victimes-de-Violences (1 rue Berbier du Mets) dans le 13^e arrondissement, en présence des élu·es de la Ville de Paris, d'Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de Jérôme Coumet, Maire du 13^e, et de nombreuses associations telles que l'Union Nationale des Familles de Féminicides, la Fondation des femmes. La cérémonie s'est conclue par une interprétation de l'hymne des femmes.



3. Visibilité : Mise en réseaux

La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) et du schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales (SDAV) actualisé en juin 2023.

Avec l'appui des coordonnateur·rices des Politiques locales de prévention et de sécurité (PLPS), les mairies d'arrondissement peuvent développer un partenariat local à travers les Réseaux d'aide aux victimes (RAV) avec pour objectifs d'améliorer l'accueil,

l'orientation et la prise en charge des victimes sur chaque territoire en créant une synergie locale des intervenant·es.

- **Réseaux d'aides aux victimes :**

L'activité des RAV-Violences faites aux femmes permet de mettre en place une instance de pilotage de la politique d'aide aux victimes au niveau local sur impulsion de la mairie d'arrondissement et peut se résumer ainsi :

- Le développement et la coordination des acteurs de l'arrondissement pour mieux **accueillir, informer** et **orienter** les femmes victimes.
- L'échange d'informations, en lien avec les actions de la Ville de Paris, la vie de l'arrondissement ou plus globalement toutes les actualités intéressant l'objectif de lutte contre les violences faites aux femmes.
- L'approfondissement de points thématiques pour accroître les connaissances des membres en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.
- La réalisation d'outils de prévention, de sensibilisation et d'information du grand public et/ou des professionnel·les de l'arrondissement.
- Le développement de projets au plus proche des besoins de l'arrondissement.
- La mise en place de groupes de travail thématiques et le retour de leurs activités.

Des exemples des thèmes traités dans les RAV-VF (Violences faites aux femmes) :

- Le logement et l'hébergement des femmes victimes de violences
- L'accès aux droits, notamment au titre de séjour pour les femmes étrangères
- La petite enfance, les enfants/ados co-victimes de violences conjugales
- La santé des femmes au regard des violences, santé psychologique
- Le harcèlement de rue, les violences dans l'espace public et au travail,
- Le mariage forcé, les mutilations sexuelles féminines (MSF), etc.

Véritable mise en œuvre territoriale de l'aide aux victimes, les RAV, après avoir connu une période de ralentissement, sont réactivés ; il y a 12 RAV actifs sur 9 arrondissements dont 8 sur les violences faites aux femmes.

- **Contrats parisiens de prévention et de sécurité :**

À la demande du Cabinet de Nicolas Nordman, la DPMP a engagé avec les maires d'arrondissement la refonte des contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA) avec pour objectif d'aboutir à des documents plus compacts et permettant aux maires de mieux se saisir des outils existants, voire d'en développer de nouveaux, notamment pour prévenir les violences faites aux femmes. Entre novembre 2022 et juin 2023, l'ensemble des nouveaux CPSA ont été signés à Paris.

À ce titre et dans le cadre des fiches actions de ces CPSA, il est rappelé l'existence des réseaux d'aides aux victimes - RAV - dans les arrondissements qui représentent une déclinaison territoriale du SDAV. Les RAV prenant en compte la lutte contre les violences faites aux femmes ont bien entendu toute leur place dans les contrats. Alors qu'auparavant le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité – CPPS - constituait le texte premier, ensuite décliné dans chaque arrondissement, le nouveau – CPPS – est établi à la suite de la rédaction des CPSA, conçus comme des réponses opérationnelles aux questions locales.

Les Contrats locaux ont ainsi alimenté le CPPS, engagé dès lors sur les problématiques nécessitant une prise en charge et mobilisation à une échelle plus globale. Le nouveau contrat parisien, dont la refonte a démarré fin 2022, a été finalisé et adopté au Conseil de Paris le 16 novembre 2023. Il a pour objectifs de poursuivre l'amélioration de l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes d'infractions pénales à Paris ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales et l'accompagnement des victimes d'exploitation sexuelle. Enfin, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public sera développée grâce, en partie, à la formation des agents de la DPMP pour mieux protéger les victimes et sanctionner les auteurs.

Enfin, un Guide d'accueil et d'orientation des victimes à destination des professionnel·les parisiens, a été travaillé par les signataires du schéma départemental d'aide aux victimes et réalisé par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention en 2018.

Ce guide a été actualisé en 2022 et diffusé à l'ensemble des Réseaux d'aide aux victimes et plus largement aux professionnel·les parisien·nes susceptibles d'agir auprès des victimes. Il sera à nouveau réactualisé en 2025.

- **Les réseaux violences conjugales (DSOL)**

Dans plusieurs arrondissements, des Réseaux locaux violences conjugales sont constitués et interviennent dans l'aide aux victimes. Ces groupes sont constitués de professionnel·les pluridisciplinaires et de terrain qui accompagnent des victimes, leurs enfants et des auteur·es en fonction de leurs missions respectives. Les professions les plus représentées sont les travailleurs sociaux, travailleuses sociales, et agent·es médico-sociaux·ales ainsi que les juristes d'institutions parisiennes et d'associations. La composition des membres des réseaux varie en fonction de la diversité des territoires. Ces réseaux sont pilotés soit par des services de la DSOL (Espaces Parisiens Solidarités, Direction Sociale des Territoires), soit par des partenaires (CAF ou associations), soit à la collégiale par leurs membres.

120 travailleur·euses sociaux·ales « référent·es violences conjugales » sur le territoire parisien, professionnel·les de la Direction des solidarités, de la Direction des familles et de la petite enfance, de la Direction de la police municipale parisienne, de la Direction de la santé publique, de la Direction des ressources humaines, participent au **Réseau parisien des référent·es violences conjugales** dont le pilotage est assuré par le Pôle expertise métier du Bureau des Services Sociaux de la Sous-Direction des Territoires de la DSOL (Ville de Paris).

Les réseaux locaux d'arrondissements et le réseau central des référents-es violences conjugales sont complémentaires et permettent une réflexion commune autour du sujet des violences faites aux femmes et la mise en place d'outils et d'actions pour lutter contre ce phénomène.

